



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 20 septembre 2023

L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT RENFORCE SES AIDES EN FAVEUR DES RÉNOVATIONS GLOBALES POUR SOUTENIR LA DYNAMIQUE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Fin 2022, le gouvernement a confirmé son action résolue en faveur de la rénovation énergétique des logements en augmentant les moyens financiers et humains de l'agence nationale de l'habitat (Anah).

Dans la continuité de cette annonce et depuis début septembre 2023, l'Anah a augmenté significativement les taux d'aide pour les ménages aux revenus modestes et très modestes.

Les taux de financement (dépôt de dossiers de demande de subvention à compter du 1^{er} octobre 2023 avec un plafond de travaux à 35 000€) affichent les augmentations suivantes :

- pour les ménages aux revenus très modestes : le taux de financement est porté à 65% du montant des travaux (contre 50% auparavant) ;
- pour les ménages aux revenus modestes : le taux de financement est porté à 50% du montant des travaux (contre 35% auparavant).

Cette évolution permettra d'augmenter significativement le montant de la subvention perçue par les ménages, qui bénéficieront en moyenne d'une aide revalorisée d'environ 4 300€, ce qui conduira à une subvention moyenne de près de 18 600€ pour un ménage aux ressources très modestes et 14 500€ pour un ménage aux ressources modestes.

Ces aides sont déployées dans le Cantal, à travers les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui couvrent l'ensemble du département depuis le 1^{er} juillet 2023. Dans le cadre de ces conventions passées entre l'Etat et chacune des neuf intercommunalités

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

cantaliennes, l'Anah et les collectivités cofinancent les aides à la rénovation des logements, ainsi que l'accompagnement des propriétaires par un opérateur spécialisé pour les guider dans leur parcours de rénovation. Les travaux financés peuvent notamment relever de la rénovation énergétique, de l'adaptation à la perte d'autonomie, de la sécurité et de la salubrité. Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes, ainsi qu'aux propriétaires bailleurs qui s'engagent à louer leur logement à des tarifs conventionnés. Il porte sur les logements construits depuis plus de 15 ans, occupés à titre de résidence principale.

En 2022, l'Anah a ainsi contribué dans le Cantal à la rénovation de 600 logements avec plus de 7,3M€ de subventions accordées dans le cadre de ces dispositifs.

Outre ces opérations spécifiques mises en place sur le territoire, d'autres aides existent, comme MaPrimeRénov', ouverte à l'ensemble des propriétaires (occupants, bailleurs, copropriétaires) quels que soient leurs revenus, ainsi que les CEE (certificats d'économie d'énergie).

Si vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation énergétique et améliorer le confort de votre logement, renseignez-vous sur les dispositifs d'aides et d'accompagnement à la rénovation dont vous pouvez bénéficier auprès de l'espace conseil France Rénov' «Cantal Rénov' Energie » (04 71 46 49 00 – renovenergie@cantal.fr). Ce service public gratuit et indépendant vous orientera vers les solutions les plus adaptées à votre situation et à votre logement. Il pourra vous diriger le cas échéant vers les opérateurs agréés dans le cadre des OPAH (Soliha et Oc'teha) pour déposer une demande de subvention auprès de la délégation locale de l'Anah.

Plus d'infos en ligne sur :

<https://monprojet.anah.gouv.fr/>

<https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

Tableau récapitulatif des aides Anah revalorisées au 1er octobre 2023

Tableau récapitulatif MaPrimeRénov' Sérénité pour les dossiers déposés du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023		
Ressources	<i>Ménages Très Modestes (TMO)</i>	<i>Ménages Modestes (MO)</i>
Taux de financement	65%	50%
Plafonds de travaux	35 000€ HT	35 000€ HT
Montant de subvention maximum	22 750€	17 500€
Prime Passoire ou BBC	1 500€ chacune	1 500€ chacune

Programmes d'amélioration de l'habitat déployés dans le Cantal

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Programmes d'amélioration de l'habitat dans le Cantal

Un programme d'amélioration de l'habitat permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

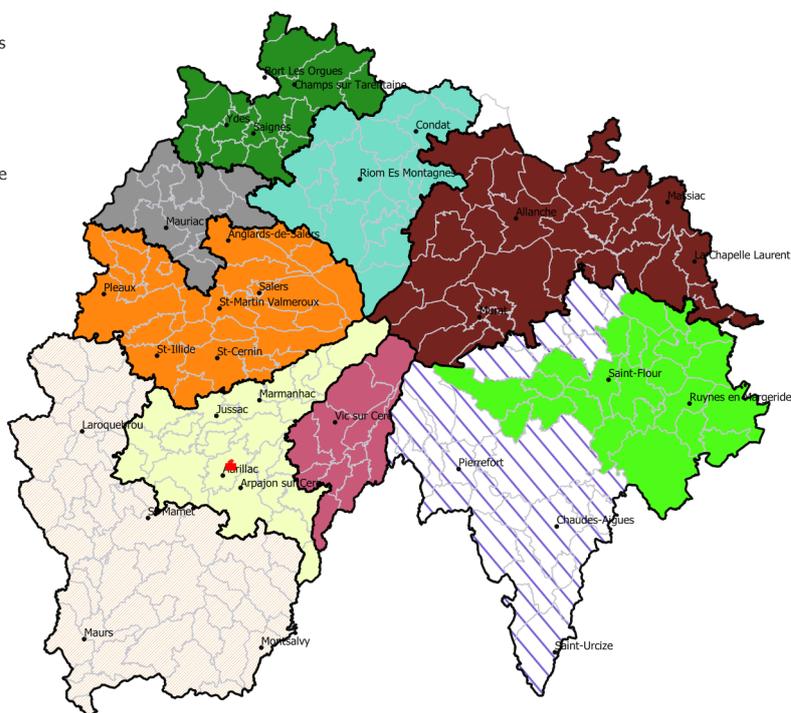
C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Il est de portée générale ou thématique (PIG) et contribue à la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque programme se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours (date de fin)

-  OPAH de la CABA (31/12/2027)
 -  OPAH RU SAINT FLOUR (31/12/2023)
 -  OPAH RR CHATAIGNERAIE CANTALIEENNE (31/12/2027)
 -  OPAH RR HAUTES TERRES COMMUNAUTE (31/12/2025)
 -  OPAH RR CERE ET GOUL EN CARLADES (30/06/2026)
 -  OPAH RR PAYS DE GENTIANE (31/12/2024)
 -  OPAH RR PAYS DE MAURIAC (31/12/2025)
 -  OPAH RR PAYS DE SALERS (31/12/2025)
 -  OPAH RR SUMENE ARTENSE (31/12/2024)
 -  OPAH RU Aurillac [ACV] (20/09/2024)
- PIG_en_cours (date de fin) :**
-  PIG SAINT FLOUR (31/12/2023)

mise à jour juillet 2023



Proj. OPAH_2023.qgs
Réalisation : DDT15/SHC/UHL/CB
Fond de carte : BDTopo©IGN2020 / Données : ANAH

Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC